

<p align="center">Commune de Leschaux 74320 LESCHAUX</p>	<p align="center">DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20/04/2026</p>	<p align="center">D20042026_13</p>										
<p>Le Conseil Municipal de la commune de LESCHAUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DAGAND Bernard, Maire.</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026</p> <p><u>Présents</u> : Bernard DAGAND, Alain BOLLARD, Aurélie CHOSSON, Joël VISINTIN, Bertrand QUESNEL, Stéphanie MAIRE, Norette SANDOMINGO, Mallory CAPORALE, Cyril BERGERET, Florence GELLAERTS</p> <p><u>Absents</u> :</p> <p><u>Pouvoirs</u> : César NAUMANN – pouvoir à Mallory CAPORALE</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Aurélie CHOSSON</p>		<table border="1"> <tr> <td>Conseillers en exercice</td> <td align="center">11</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td align="center">10</td> </tr> <tr> <td>Votants Pouvoirs</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de le Haute-Savoie le 22/04/2026</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Publié ou notifié le 22/04/2026</td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	11	Présents	10	Votants Pouvoirs	1	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de le Haute-Savoie le 22/04/2026		Publié ou notifié le 22/04/2026	
Conseillers en exercice	11											
Présents	10											
Votants Pouvoirs	1											
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de le Haute-Savoie le 22/04/2026												
Publié ou notifié le 22/04/2026												

AUTORISATION LIGNE DE CREDIT OU EMPRUNT COURT TERME

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre du financement des investissements en cours, la commune pourrait être confrontée à un décalage de trésorerie dans l'attente du versement des subventions et du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). Dans cette hypothèse, il conviendrait de prévoir la possibilité de recourir à un financement temporaire, sous la forme d'une ligne de trésorerie ou d'un emprunt à court terme pour un montant de 500 000€ maximum.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Autorise**, en cas de besoin, le recours à une ligne de trésorerie ou à un emprunt à court terme, dans la limite de 500 000 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à retenir l'offre la plus avantageuse et à contracter le financement correspondant
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs au prêt à moyen terme et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts

Voix Pour : 11
Voix Contre : 0
Voix Abstention : 0

LE SECRETAIRE
Aurélie CHOSSON



LE MAIRE,
Bernard DAGAND

